



La Barcarolle

EPCC Spectacle vivant Audomarois

3 rue Henri Puype — 62510 Arques

Tél. 03 21 88 94 80

www.labarcarolle.org

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BARCAROLLE

EPCC Spectacle vivant Audomarois

Toute personne pénétrant dans les établissements de La Barcarolle doit se conformer au présent règlement intérieur.

1 - Conditions générales d'accès

Tous les spectateurs (enfants y compris) doivent impérativement être en possession d'un billet payant, d'une invitation ou d'un titre de servitude. Les spectateurs sont tenus de respecter les consignes imprimées sur les billets.

Les spectateurs ayant pénétré dans le théâtre à l'italienne ou la salle Balavoine et dont les billets ont été contrôlés à l'entrée ne peuvent sortir que de manière définitive.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès aux mineurs de moins de 13 ans non accompagnés d'un adulte et non munis d'une autorisation parentale.

La direction déconseille l'accès aux salles aux enfants de moins de 2 ans, même accompagnés, pour des raisons sécuritaires liées notamment au volume sonore élevé. Ces derniers ne pourront pénétrer dans l'enceinte des salles qu'après signature d'une décharge de responsabilité d'un tuteur légal ou dans le cadre d'un spectacle pour le jeune public.

Le Moulin à Café et la salle Balavoine disposent d'une entrée pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite). Cette entrée P.M.R. ne peut être empruntée que par des personnes ne pouvant emprunter l'entrée principale (handicap, accident, grossesse etc.).

La Barcarolle se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis la durée du spectacle, la distribution ou les horaires. Si le spectacle venait à être interrompu au-delà de sa première moitié aucun échange ni aucun remboursement ne serait proposé.

En cas d'annulation d'un spectacle ou d'un événement pouvant entraîner le remboursement des billets, le remboursement se fera sur présentation du billet original et d'un relevé d'identité bancaire.

Seuls les Handi'chiens accompagnants sont les bienvenus.

Il est demandé aux visiteurs et spectateurs de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant, de toute attitude ou tenue vestimentaire contraire aux bonnes mœurs, susceptible d'incommoder les autres usagers ou le personnel de La Barcarolle.

La direction se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ivre, violente ou sous l'emprise de tout produit illicite.

Pour préserver la qualité de l'accueil et maintenir en bon état tous les espaces de l'établissement, y compris les toilettes, il est interdit d'apposer des inscriptions ou des affiches sur tout endroit meuble ou immeuble et de jeter des détritrus par terre.



La Barcarolle

EPCC Spectacle vivant Audomarois

3 rue Henri Puype — 62510 Arques
Tél. 03 21 88 94 80

www.labarcarolle.org

Toute utilisation du réseau électrique de l'établissement par un visiteur/spectateur est interdite.

L'utilisation d'appareils bruyants (radio, baladeurs, instruments de musique etc.) est interdite au sein du Moulin à Café et de la salle Balavoine.

Les téléphones portables doivent impérativement être éteints ou en mode « silencieux » dans tous les espaces, en particulier dans la salle de spectacle. Leur utilisation n'est autorisée que dans les espaces de déambulation collective (hall d'accueil, bar etc.).

Les établissements sont non-fumeur dans leur totalité. Il est également interdit de vapoter dans nos établissements. Il est formellement interdit de faire usage de stupéfiants à l'intérieur ou aux abords de l'établissement, sous peine d'exclusion définitive.

Les sondages d'opinions et interviews ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation expresse de la direction.

Seules les enquêtes de satisfaction réalisées par le personnel de La Barcarolle sont autorisées. De même, toute action de promotion, distribution de tracts ou prospectus à l'intérieur de l'établissement ou à ses abords directs, qui ne soit pas du fait de La Barcarolle, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de cette dernière.

Il est interdit de se livrer à des actes religieux ou politiques, de procéder à des quêtes, souscriptions, collectes de signatures.

Le commerce, la publicité et la propagande sont également interdits au sein du Moulin à Café et de la salle Balavoine.

De même, tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles présentant un caractère raciste ou xénophobe sont interdits.

Il est interdit d'introduire tout objet pouvant servir de projectile et donc pouvant être un danger pour les spectateurs/visiteurs ou les artistes : armes, boissons alcoolisées, substances illicites, bouteilles en verre ou en plastique avec bouchon, objets roulants. Ces objets seront automatiquement confisqués par le personnel de sécurité à l'entrée de l'établissement puis mis en consigne.

En cas de vol de ces objets, la direction de La Barcarolle ne pourra être tenue pour responsable.

La clientèle pourra récupérer ses objets à la consigne après la manifestation.

Toute personne extérieure à l'équipe présente au titre d'une intervention sur la manifestation en cours doit se présenter au poste de sécurité pour signer la feuille de présence. Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement sans autorisation.

2 - Conditions d'accès aux salles de spectacles

Les portes de la salle seront fermées dès le début du spectacle et le client retardataire sera placé sans aucune garantie sur l'emplacement du siège mentionné sur son billet ceci dans le souci de ne pas perturber le bon déroulement du spectacle. L'accès à la salle sera exceptionnellement possible quelques minutes après le début du spectacle, (si la Cie sur scène l'accepte).

Il est formellement interdit de rentrer dans la salle sans être accompagné d'un ouvrier-placeur.



La Barcarolle

EPCC Spectacle vivant Audomarois

3 rue Henri Puype — 62510 Arques

Tél. 03 21 88 94 80

www.labarcarolle.org

Un ouvreur-placeur se trouve à chaque étage pendant la durée du spectacle, ainsi qu'un contrôleur dans le hall. Vous pouvez vous adresser à ces personnes en cas de besoin.

Le spectateur ne devra se séparer de son billet qu'à la sortie de la salle. Il est interdit de changer de place à l'intérieur de la salle sans en avoir demandé l'autorisation à un ouvreur-placeur.

Il est interdit de manger ou de boire à l'intérieur des salles de spectacle du Moulin à Café et de la salle Balavoine.

Toute personne ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public sera immédiatement évacué de la salle.

Il est interdit de poser des objets (manteaux, vêtements, clés, programmes...) sur les rebords des corbeilles, balcons et fauteuils à l'intérieur de la salle. La Barcarolle décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit. Un vestiaire sécurisé pendant la durée du spectacle est à disposition.

Il est interdit de monter sur le plateau avant, pendant et après la représentation. L'accès aux coulisses et loges des comédiens ne se fait que sur invitation. Les personnes désirant recevoir un autographe devront patienter dans le hall des salles.

Nous invitons les personnes âgées, sujettes aux vertiges ou ayant des difficultés de déplacements à ne pas acheter de places au-delà du 1^{er} balcon.

3 - Contrôle et sécurité

Pour des raisons de sécurité, d'urgence ou pour assurer le bon fonctionnement du service public, les visiteurs/spectateurs doivent se conformer strictement aux instructions du personnel de la Barcarolle.

Si la direction de La Barcarolle juge utile la mise en place d'un contrôle de sécurité à l'entrée, nécessitant une palpation par des personnels spécialisés, chaque spectateur est tenu de s'y conformer.

L'activation des alarmes incendie ne peut avoir lieu qu'en cas de nécessité. Tout abus sera puni.

4 – Effets personnels

Un vestiaire gratuit et sécurisé (le temps du spectacle) est à disposition.

L'accès aux salles de spectacle n'est pas autorisé aux visiteurs porteurs d'objets encombrants. Les objets volumineux, sacs (autre que sac à main), casques, parapluies doivent obligatoirement être déposés au vestiaire.

Il est vivement recommandé aux visiteurs/spectateurs de veiller sur leurs affaires personnelles.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte des effets personnels que les visiteurs/spectateurs pourraient subir.

En cas d'infraction, les visiteurs/spectateurs sont les seuls à pouvoir déposer plainte au commissariat de la Ville de Saint-Omer.



La Barcarolle

EPCC Spectacle vivant Audomarois

3 rue Henri Puype — 62510 Arques
Tél. 03 21 88 94 80

www.labarcarolle.org

Tout objet trouvé doit être remis à un membre du personnel de l'établissement, qui le déposera au poste de sécurité, avant sa transmission au service des objets trouvés, si cet objet n'est pas réclamé par son propriétaire.

5 - Droit à l'image / Protection des données

Afin de garantir le droit à l'image et le droit de la propriété intellectuelle et artistique, il est interdit, sauf autorisation expresse de la direction de La Barcarolle de prendre des photographies ou de procéder à des enregistrements visuels ou sonores, quels qu'ils soient.

Conformément à l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relative aux données les concernant.

Les spectateurs sont informés qu'en cas de captation ou de tournage d'un film, d'une retransmission de la manifestation, leur image est susceptible d'y figurer.

6 - Conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident

Il est demandé aux visiteurs/spectateurs de signaler au personnel de l'établissement, tout accident ou malaise survenant sur une personne et, sauf compétences médicales particulières, de ne pas toucher à cette personne.

7 - Conduite à tenir en cas d'évacuation

En cas d'incident majeur mettant en danger la sécurité des visiteurs et des personnels de l'établissement, tels que problème technique important, incendie, alerte à la bombe ou découverte d'un colis suspect, l'évacuation de l'équipement sera déclenchée par une alarme sonore. Afin que l'évacuation se fasse dans les meilleurs délais et les meilleures conditions de sécurité, les visiteurs devront immédiatement et calmement s'orienter vers les issues de secours prévues à cet effet pour être guidés vers l'extérieur par le personnel de sécurité de l'établissement.

Comme le prévoit la réglementation, un exercice d'évacuation impliquant les visiteurs aura lieu chaque année.

8 - Sanctions

Toute infraction au présent règlement expose le contrevenant à l'exclusion de l'établissement et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires. Toute tentative ou réalisation de vol, destruction, dégradation ou détérioration d'un objet mobilier ou immobilier est passible de sanction pénale (articles 311-1 et suivants, 322-1 et 322-2 du nouveau Code pénal). De manière générale, la direction de La Barcarolle peut faire procéder à l'évacuation de toute personne troublant gravement l'ordre public.

Fait à Saint-Omer, le 30 avril 2020

La direction de La Barcarolle